

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 juin 2014.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 R. 86 - Désignation de représentants de la Ville de Paris et de personnalités qualifiées au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement public de la Maison des pratiques artistiques amateurs - Auditorium Saint-Germain, ainsi que du Directeur de l'Etablissement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, en date du 6 mai 2014 ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Article 1 : Sont désignés pour représenter la Ville de Paris au sein de l'Etablissement public de la Maison des pratiques artistiques amateurs - Auditorium Saint-Germain (Conseil d'administration) :

Mme Pauline VERON,
Mme Nathalie MAQUOI,
M. Etienne MERCIER,
M. Alexandre VESPERINI,
Mme Florence BERTHOUT.

Article 2 : Sont désignées les personnalités qualifiées ci-après au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement public de la Maison des pratiques artistiques amateurs - Auditorium Saint-Germain (Conseil d'administration) :

Mme Anne SAUVAGE,
Mme Tatiana BREIDY,
M. Dominique BOUTEL.

Article 3 : M. Guillaume DESCAMPS est désigné pour être nommé par le Président du Conseil d'administration de l'Etablissement public de la Maison des pratiques artistiques amateurs - Auditorium Saint-Germain, en qualité de Directeur de l'Etablissement public local.